



Kikafékoï

Compte-rendu de l'agora du 6 mars 2026

Personnes présentes : Kévin, Sylvène, Christophe, Katell, Gaëla, Cécile, Gwendoline, Marion, François, Anca, Mélinda

Lors du "tour de cailloux", Cécile exprime qu'elle était contre la suspension du Cercle de Femmes du mois de mars parce qu'elle estime que cela ne découlait pas de la décision de la collégiale du 6/02. Cette question est mise à l'ordre du jour de la collégiale du 29/03.

Tour des popotes :

Démocratie : Un micro-trottoir a été mis en place donnant lieu à une exposition au café de la mairie puis au Point-Virgule. Expérience très intéressante. 27 février, soirée autour des programmes. Les trois listes se sont déplacées. Puis les 4 et 5 mars conférence gesticulée de Jérôme suivie d'un atelier de formation consacré au fonctionnement démocratique dans les associations. Les participant.es ont apprécié. Ils et elles se retrouveront dans 2 mois pour faire le point sur l'impact de cette activité.

Parentalité : Des événements ont eu lieu pendant les vacances scolaires de février en lien avec le grand pré qui ont bien fonctionné, en particulier un atelier motricité et une activité de fabrication de cabanes en carton. L'atelier couture parent-enfant était également super. Un projet est prévu pour octobre avec la médiathèque et les P'tites Pousses, le Grand-Pré et le service Enfance-Jeunesse. Les cafés des parents dans les écoles publiques fonctionnent bien et sont préparés et coanimés par des parents des écoles.

Atelier palettes : Cela a bien marché également.

Repair café : A été sollicité pour différentes interventions récemment.

Belote : Le groupe fonctionne en co-animation entre 3 personnes et le nombre de participant-es est en augmentation. Certains dimanches, des adhérent-es participent à des tournois pendant que d'autres jouent au local.

Méditation : Pas de nouvelles. Marion essaiera d'y passer prochainement. Les séances ont lieu un mercredi sur deux à 18h15. Si Marion ne la croise pas, Christophe appellera la référente.

On sort ensemble : l'organisation est impeccable. Le groupe va aller voir une compagnie en résidence au Grand-Pré avant d'être "complices" dans son spectacle du 14 mars. Cette même compagnie jouera chez l'habitant le 15/03. Dominique et Christophe sont en train de faire le lien avec un chauffeur du "p'tit bus" qui connaît et est

en confiance avec des personnes isolées qui aimeraient aller au spectacle. Ce chauffeur peut faire le trajet.

Cuisine avec les personnes de l'hôtel : c'est un objectif d'autogestion du groupe qu'il s'agit de viser, comme les autres groupes du Kikaf'. Notre rôle peut consister à passer de temps en temps le vendredi entre 10h30 et 14h00 pour faire connaissance, boire un thé...

Ensuite, on échange sur les sujets à l'ordre du jour.

Formation du 22 mars : 12 personnes du Kikafékoï sont inscrites. Une visio aura lieu lundi à 16h00 avec l'Escale Famille et l'intervenant. Durant la formation, il s'agira de se demander quelle posture prendre avec des personnes à aider. Des familles résidant à l'hôtel sont également inscrites. Christophe demande à l'Agora s'il y a des questions, des envies par rapport à la formation et demande si quelqu'un veut participer à la visio. Pas de remarques ni de personnes intéressées pour participer à la visio.

Indemnisation de Jérôme : Son intervention en conférence et en atelier de formation a donné entière satisfaction et nous a permis de grandir. Nous avons budgété 800 € pour la conférence. Jérôme se fait rémunérer à "prix libéré".

Décision : nous rémunérerons la prestation à hauteur de 1200€ nets.
--

Fête du Kikafékoï : Il y a deux objectifs à cet événement : donner de la visibilité à l'association et fédérer les différents groupes qui ne se croisent pas forcément. Nous mettrons en place un fonctionnement permettant à chaque bénévole de participer aux activités à un moment ou un autre. La date prévue est le 14 juin. Christophe demande qui veut faire partie d'une équipe de coordination. Pas de volontaire. Il se chargera donc de monter une équipe et de se mettre en lien avec les référent-es de groupes. Cécile fera remonter les initiatives du groupe belote.

Prérogative de la collégiale : Marion rappelle que les missions fixées au départ sont les suivantes : la gestion des mails, la publication de la lettre de nouvelles, être en mesure de représenter l'association, définir une vision à long terme, contrôler qu'on reste bien dans cette vision, mobiliser.

Les membres de la collégiale sont coprésident-es de l'association et ont de ce fait une responsabilité, en particulier juridique. En cas de problème dans un groupe, le/la référent-e du groupe est le ou la premier ou première interlocuteur-ice de la collégiale. Les membres de la collégiale doivent pouvoir s'informer correctement de ce qui se passe dans les groupes.

La question de savoir s'il est possible qu'un groupe soit animé par une seule personne fait débat. Sylvène distingue les groupes dans lesquels il y a une part de "soin".

Où se prennent les décisions ?

- majoritairement en Agora ;
- en AG pour les décisions touchant aux statuts de l'asso et aux grandes orientations et les choix très impactants ;
- en collégiale : quand elle estime que la responsabilité des co-président-es est en jeu (sécurité ou valeurs de l'asso). La collégiale, dont les membres sont responsables juridiquement de ce qui se passe dans la structure, est légitime de décider seule de mettre en pause une activité, un mandat... avant d'amener le sujet en Agora.
 - cette décision doit s'appuyer sur des faits tangibles
 - avant de décider une suspension la collégiale propose dans un premier temps très rapidement au référent et au groupe concerné de trouver ensemble des solutions

Cercle de femme

Gaëla interpelle la collégiale sur le fait que cette dernière a pris une décision concernant le Cercle de Femmes lors de sa réunion du 6/02/2026 et non en Agora. Cela vient questionner les lieux de prise de décision au sein de l'association (traité ci-dessus) et les éléments qui ont poussé à prendre cette décision.

- Il est rappelé que les membres de la collégiale sont responsables juridiquement de la sécurité émotionnelle et affective des participantes et ont besoin de savoir que l'animation du cercle de femmes, qui accueille des personnes parfois fragiles et qui peut réveiller des blessures enfouies ne soit pas confiée à une seule personne, qui s'est laissé à de multiples reprises déborder par ses émotions dans différents moments de la vie de l'association.
- L'animation partagée est à valoriser dans tous les groupes, dans l'esprit des valeurs du Kikafékoï et de l'éducation populaire, et cela est d'autant plus nécessaire au sein d'un groupes où la tenue des propos échangés peut être sensible, toucher à l'intime (Faber & Mazlish, café des parents dans les écoles...).

Elle s'interroge également sur le fait que la collégiale ait pu prendre une décision sans laisser de place à la référente et sans en échanger auparavant avec le groupe de femmes.

- une demande à la référente du cercle de femme d'exposer le fonctionnement du cercle de femme avait été faite en amont de la réunion ; après son exposé et des échanges, la décision a été validée par tou-tes les participant-es dont la référente. Il est entendable que la référente ait été prise de court durant la réunion de collégiale du 6/02. Gaëla souligne que ceci questionne la bonne compréhension par chacun.e des outils et méthodologies utilisées, comme nous l'avons vu lors de l'atelier avec Jérôme Noir. Cependant, la référente a validé le compte-rendu après relecture quelques jours plus tard.

Gaëla, à la lecture du compte-rendu de la réunion de collégiale demande pourquoi la collégiale veut « imposer » au Cercle de Femmes de se calquer sur le fonctionnement du Cercle d'Homme alors que ses participantes sont très éloignées du profil des participants d'alors et que la dynamique est différente.

- la collégiale précise qu'elle ne demande pas de « fonctionner » comme le cercle d'hommes mais d'utiliser un processus similaire (intervention extérieure) pour qu'une fois le groupe constitué, elles se fixent ensemble un cadre d'animation et de sécurité qui puisse être approprié par les participantes et permettre qu'il soit animé de façon collective par des participantes volontaires.

Se pose également la question des modalités mises en œuvre de cette décision : intervention de Christophe trop précipitée.

- Katell explique qu'en tant que responsable de la programmation, elle avait besoin d'un retour des échanges que devait avoir le Cercle de Femmes lors de sa réunion du 20/02 avant de valider l'activité dans le calendrier du Kikaf' et de donner le top départ à la newsletter.
- Elle n'a pas eu la force d'appeler et a demandé à Christophe, en tant que garant du lien avec les groupes de le faire. Christophe a contacté à trois reprises la référente par téléphone et SMS. Il lui a été répondu qu'il n'y aurait pas de retour avant l'Agora qui se tenait après la date de départ de la newsletter. Face à cet ajournement, il a pris l'initiative d'entrer en contact avec des membres du Cercle qu'il connaissait. Il reconnaît que c'était précipité.

Décision : Gaëla co-animera le Cercle de Femmes avec la référente jusqu'au mois de juin. Un bilan sera fait à ce moment-là avec la collégiale et le Cercle.

Une intervention extérieure à la reprise de septembre pourrait être un bon lancement pour un passage à une animation partagée par une partie des membres régulières du groupe.

ARTISS

Mélinda, présidente d'Artiss nous présente son association interculturelle et nous fait part de son envie de coopérer avec nous. Nous lui avons proposé de s'inscrire à la newsletter et de venir à la prochaine commission de programmation avec une proposition concrète.

Adhésion à la fédération des centres sociaux

Une nouvelle fois, nous n'avons pas pu traiter le sujet qui sera mis en début d'ordre du jour à la prochaine Agora.

Pour la **prochaine Agora**, Christophe envoie un sondage en ligne, si aucune date ne se dégage ce sera le 3^{ème} vendredi du mois d'avril.